



Département de la GIRONDE
Arrondissement de Blaye

MAIRIE
de
CUBZAC LES PONTS

33240 CUBZAC LES PONTS
Téléphone : 05 57 43 02 11
Télécopte : 05 57 43 92 47
Email : mairie@cubzaclesponts.fr
Site : www.mairie-cubzaclesponts.com

Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 14

Nombre de suffrages exprimés : 16
Pour : 16
Contre : -
Abstentions : -

Date Convocation : 09/05/2019
Délibéré par le Conseil Municipal
à Cubzac les Ponts, le : 21/05/2019

Envoyé en préfecture le 22/05/2019

Reçu en préfecture le 22/05/2019

Affiché le **22 MAI 2019**

ID : 033-213301435-20190521-2019_49-DE

Délibération n° 2019-49

Mardi 21 mai 2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt et un mai à dix-huit heures trente se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de Cubzac-les-Ponts, sous la présidence de M. Alain TABONE, Maire de Cubzac-les-Ponts dûment convoqués le neuf du mois de mai deux mille dix neuf

Présent(s) : Alain TABONE - Gérard BAGNAUD - Nadia BRIDOUX-MICHEL - Vincent RAYNAL - Jean-Pierre PRAT - Maribel ROBERT SOARES - Cyril CHERIGNY - Denis RICHARD - Jean-Paul SCHAUS - Anna SANTONJA - Jean-Roger THUILLIAS - Corinne JEANDONNET - Sylvie AMAN - Michel BARSE

Formant la majorité des membres en exercice.

Procuration : Gilles THIBAUD procuration à Alain TABONE
Josiane DESTOUESSE procuration à Anna SANTONJA

Absent(s) excusé(s) : Gilles THIBAUD – Josiane DESTOUESSE

Le secrétariat a été assuré par : Ravi NOURBHAY SOUNDERA

**DELIBERATION PORTANT DÉCISION MODIFICATIVE n°1 DU BUDGET ANNEXE
HALTE NAUTIQUE – RÉVISION DE CRÉDITS**

Vu le budget primitif 2019,

Vu la prise en charge du budget primitif 2019 par le Trésorier comptable,

Vu les demandes rectificatives sur le budget primitif 2019,

Le Conseil municipal,

Monsieur le Maire rappelle que :

Lors du vote du budget primitif du budget de la Halte Nautique, certaines écritures ont été déclarées bloquantes pour anomalie au regard du jeu d'écriture des amortissements non inscrites en fonctionnement.

Le Maire propose donc au Conseil municipal de rectifier ces écritures pour l'ensemble des écritures bloquantes et permettre au Comptable public de pouvoir prendre en charge le budget primitif de la Halte nautique sans anomalies.

Ainsi les révisions de crédits ci- après sont nécessaires :

Envoyé en préfecture le 22/05/2019

Reçu en préfecture le 22/05/2019

Affiché le 22 MAI 2019

ID : 033-213301435-20190521-2019_49-DE

Désignation	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT		
6811-042/ Dotations aux amortissements incorporelles et corporelles	+ 14 273,00€€	
61523/ Entretien et réparation Réseaux	+ 8 000,00€	
61528/ Entretien et réparation Autres biens	+ 5 379,00€	
777-042/ Subventions transférées au résultat		+ 27 652,00€
Total fonctionnement	+ 27 652,00€	+ 27 652,00€€

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la révision de crédits de la section de fonctionnement comme suivant dans le respect de l'équilibre du budget principal 2019.

Désignation	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT		
6811-042/ Dotations aux amortissements incorporelles et corporelles	+ 14 273,00€€	
61523/ Entretien et réparation Réseaux	+ 8 000,00€	
61528/ Entretien et réparation Autres biens	+ 5 379,00€	
777-042/ Subventions transférées au résultat		+ 27 652,00€
Total fonctionnement	+ 27 652,00€	+ 27 652,00€€

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour, au siège de la collectivité.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat ;



Le Maire,

Alain TABONE